

Charte du potager urbain sur le domaine public

Par cette charte, je m'engage (avec les autres cultivateur·trice·s voisin·e·s) à respecter les bonnes pratiques suivantes :

Aménager mon potager

- ✓ Je m'engage à participer à la création du potager, au semis, à la plantation, à la récolte du potager urbain.
- ✓ Je respecte le voisinage, notamment en évitant les débordements de végétation et ne délimite pas mon potager par des clôtures.
- ✓ Je contribue à l'entretien de mon potager en toute saison afin qu'il soit propre et décoratif.

Favoriser la biodiversité

- ✓ Je favorise la biodiversité en plantant des espèces vivrières adaptées à ma région, de préférence locales et dans la mesure du possible des variétés anciennes et rustiques.

Jardiner écologiquement

- ✓ Je m'engage à utiliser soit des produits biologiques du commerce, soit à produire moi-même des préparations non néfastes pour la santé des plantes et du sol.
- ✓ Je prépare mon potager selon les concepts de la culture biologique : amender à l'aide de compost, de fumier décomposé et de raclure de corne, décompacter la terre sans la retourner, couvrir la terre par du paillage ou mulch, rotation des cultures.

Economiser l'eau

- ✓ Je solutionne de manière indépendante la question de l'approvisionnement en eau.
- ✓ J'utilise avec parcimonie l'eau et favorise la conservation de l'humidité du sol en couvrant les pieds de mes cultures avec de la paille ou du mulch.

Vivre ensemble

- ✓ Je m'engage à respecter les autres jardinier·ère·s et le voisinage en évitant au maximum les nuisances.
- ✓ La Ville de Vevey se réserve le droit d'organiser et d'autoriser des ateliers pédagogiques avec les écoles et/ou autres acteur·trice·s de la région dans le périmètre des potagers urbains.